

Crédit de Fr. 1'810'000.- pour la réalisation des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau et pour le parc urbain en lien avec le projet « Delémont marée basse »

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit d'investissement de Fr. 1'810'000.- pour permettre la réalisation dans la plaine de Morépoint des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau, ainsi que du parc urbain.

Ces trois objets figurent au plan financier des investissements en cours. Leur aménagement a été concerté dans le cadre du projet « Delémont marée basse » avec lequel les synergies sont évidentes, en particulier dans le secteur « Morépoint amont » dont l'exécution est programmée pour les deux années à venir.

1. DU CREDIT D'ETUDE AU CREDIT D'INVESTISSEMENT

Le 9 mars 2015, le Conseil de Ville a accepté un crédit d'étude de Fr. 130'000.- permettant l'établissement des projets d'ouvrage, des procédures d'autorisation et des appels d'offres relatifs aux trois passerelles sur la Sorne et au parc urbain prévus dans la plaine de Morépoint.

A l'exception de la passerelle « Morépoint », dont l'étude sera développée dans une étape ultérieure du projet « Delémont marée basse », étant donné qu'elle ne sera réalisée que lors de la prochaine législature (plutôt vers 2020-2022), les études relatives aux passerelles du Collège et du Haut-Fourneau ainsi que celles du parc urbain sont en voie d'achèvement. Les parties d'ouvrages les plus importantes ont fait l'objet des appels d'offres attendus. Les coûts de ces réalisations sont désormais connus avec confiance. Le crédit d'investissement correspondant peut donc être soumis à la décision du Conseil de Ville.

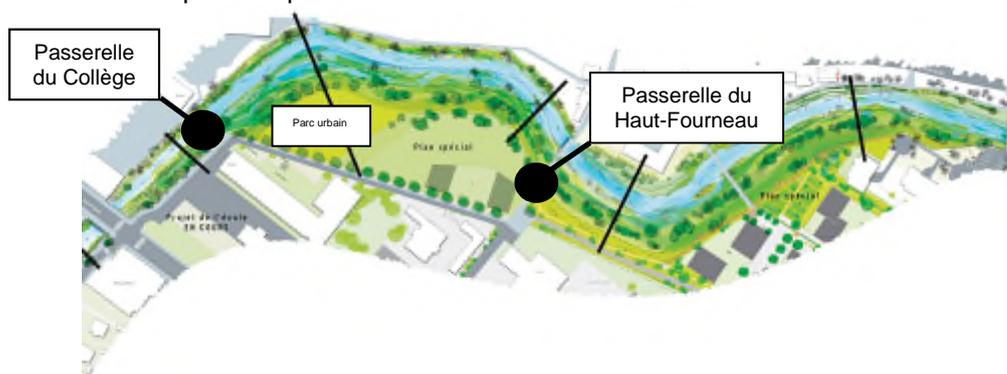


Figure 1 : localisation des passerelles et du parc urbain à réaliser

Le remplacement des passerelles et l'aménagement du parc urbain ne sont pas compris dans le crédit-cadre de 15 millions de francs accepté en votation populaire en 2009 pour la réalisation du projet « Delémont marée basse ». Ces objets figurent en revanche dans le plan directeur localisé « Aménagement de la Sorne et de ses abords », comme autres mesures (à réaliser par d'autres crédits d'investissement).

2. PASSERELLES DU COLLEGE ET DU HAUT-FOURNEAU

Le groupement « Sorneten », lauréat du concours organisé par la Municipalité en 2014, est chargé de conduire la réalisation des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau, parallèlement à la réalisation du chantier Sorne dans le secteur « Morépoint amont ».

Le dimensionnement et le profil des ouvrages découlent d'une conception globale qui révèle la volonté des auteurs de mettre en valeur la rivière. L'usage du corten, matériau noble, d'un caractère chaleureux, permet une bonne intégration des ouvrages dans le milieu naturel.



Figure 2 : images des passerelles

Les deux passerelles à réaliser ont une portée de 30 mètres et une largeur de passage de 3 mètres. Conformément au plan directeur de la mobilité douce, elles ont une vocation piétonne et deux-roues et facilitent l'accès pour les personnes à mobilité réduite. La passerelle du Collège tolère cependant les deux-roues à vitesse lente.

L'augmentation de longueur des deux nouvelles passerelles est bénéfique tant du point de vue de la protection contre les crues (abaissement de la ligne d'eau), que de la revitalisation du cours d'eau (maintien d'une continuité morphologique en rive gauche, intégration au site). Leur largeur, ainsi que leurs dispositifs d'accès et de sécurité, sont conformes aux normes et aux recommandations en vigueur, notamment celles des professionnels de la route (VSS), de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et du Bureau de la prévention des accidents (BPA). Les charges pour lesquelles les passerelles sont dimensionnées demeurent comparables à l'existant. Sur la base de la rentrée des offres de la construction métallique, les coûts des deux passerelles s'élèvent à Fr. 1'160'000.- TTC, honoraires compris.

3. PARC URBAIN

Le projet de parc urbain est situé dans le prolongement Ouest du plan spécial n° 74 « EUROPAN 9 – Gros Seuc ». Il découle de l'image directrice des espaces publics de la plaine de Morépont. Cet espace de détente et de loisirs en milieu construit constitue une zone de transition entre l'espace dédié à la Sorne et celui réservé à l'habitat et aux écoles.



Figure 3 : image du projet de parc urbain

Le parc urbain comporte les aménagements suivants :

- **Promenade et place publique** : le chemin du Haut-Fourneau s'épaissit en place publique en bordure Sud du parc, dans le prolongement des espaces extérieurs du bâtiment principal du CEJEF, division commerciale. Cet espace généreux joue un rôle de transition entre les abords urbains construits et l'espace dédié au parc de plus en plus naturel en direction de la Sorne. Il accueille une scène de 52 m² (6.5 x 8.0 m), légèrement surélevée et surmontée en cas de besoin d'une structure légère en cas de manifestation. La scène est également équipée d'un système de fixation réservé dans le sol et d'un raccordement électrique.
- **Pelouse et placette basse** : cette partie du parc, potentiellement inondable, est composée à l'Est d'une placette aménagée et arborée. La pelouse multifonctionnelle offre une surface de jeux généreuse de plus de 700 m² (25 x 30 m environ). L'accès à la pelouse s'opère soit par un système de rampes pour les personnes à mobilité réduite, soit directement depuis la place, par un emmarchement.

- **Couvert temporaire** : comme cela avait été demandé à l'issue de l'atelier de travail au sein du groupe de concertation du projet « Delémont marée basse », une ossature en bois permet de couvrir en partie la place au gré des saisons, selon les besoins, sur une surface de 60 m². L'ombrage est assuré par des bâches rivetées qui glissent sur des câbles.
- **Stationnement pour vélos** : l'espace partagé au Sud entre le parc urbain et les aménagements extérieurs du CEJEF est dévolu au stationnement pour vélos (50 places couvertes et 52 places à l'air libre). Les détails de cet aménagement restent à convenir avec le Canton.
- **Place de jeux et mobilier urbain** : le parc propose à l'Est un lieu convivial favorisant l'animation du parc selon les saisons et à l'Ouest une place de jeux. Un prochain travail de concertation permettra de définir l'identité et la forme définitives à donner à la place de jeux et au mobilier urbain à installer.

Les coûts de la réalisation du parc urbain s'articulent ainsi :	en francs
- infrastructure (terrassement, maçonnerie, aménagements extérieurs)	470'000.-
- équipement (couvert et stationnement pour vélos)	110'000.-
- mobilier urbain (bancs, tables, poubelles, etc.)	70'000.-
- place de jeux	<u> pm¹</u>
Total TTC	650'000.-

4. PLANIFICATION

Pour garantir une parfaite synergie avec le projet « Delémont marée basse », les réalisations des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau ainsi que du parc urbain doivent être réalisées simultanément au chantier « Morépoint amont », lequel est programmé sur les années 2016 et 2017. La réalisation du parc urbain est en particulier prévue en 2017, période à laquelle le chantier de l'écoquartier « EUROPAN 9 – Gros Seuc » devrait démarrer.

5. DEMANDE DE CREDIT ET SUBVENTIONS ATTENDUES

La demande de crédit concerne la réalisation des deux passerelles et du parc urbain qui sont concernés par la prochaine étape du projet « Delémont marée basse ». Les montants présentés ci-après permettront la réalisation de ces équipements de qualité.

Le montant de la demande de crédit couvre les coûts suivants :	en francs
- passerelles du Collège et du Haut-Fourneau	1'160'000.-
- parc urbain	<u>650'000.-</u>
Total TTC	1'810'000.-

Des subventions au titre de la protection contre les crues et de la revitalisation des cours d'eau sont attendues pour la réalisation des deux passerelles de la Sorne (ordre de grandeur Fr. 500'000.-), sous réserve de la décision ultérieure des autorités compétentes.

¹ Le plan directeur communal des places de jeux adopté en 2014 définit le site du parc urbain comme place principale I, de type Pré-Guillaume. Un montant de Fr. 90'000.- est nécessaire à la construction de places de cette importance. Il est prévu de financer cette place de jeux par le crédit-cadre pour le renouvellement et la construction des places de jeux accepté par le Conseil de Ville en 2013 pour la période 2013-2017.

6. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 1'810'000.- est prévu au plan financier des investissements (à hauteur de Fr. 1'500'000.-) : la différence du montant s'explique par les résultats de l'analyse détaillée du projet. Il sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts 3 % et amortissement 2 %) s'élèvera à Fr. 90'500.- par année, dont Fr. 58'000.- à charge du fonds des digues pour l'investissement des passerelles (sans compter les subventions attendues de l'ordre de Fr. 500'000.- qui réduiront d'autant les charges communales).

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'810'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	x		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		x	Fonds No
Solde du fonds au 31.12.2015			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	x		1'810'000.00

Charge financière - montants en CHF			
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2 % = 50 ans)	%	2	36'200.00
Durée de l'amortissement comptable	ans	50	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*			54'300.00
Total de la charge financière annuelle			90'500.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 114 des comptes 2014.

7. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal estime que les passerelles du Collège et du Haut-Fourneau ainsi que le parc urbain situés dans la plaine de Morépoint doivent être réalisés conjointement avec le projet « Delémont marée basse ». Il souhaite ainsi tirer profit de synergies possibles entre les différents projets pour en maîtriser les coûts.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit de Fr. 1'810'000.-, prévu au plan financier des investissements 2016 et 2017, pour les passerelles sur la Sorne du Collège et du Haut-Fourneau, ainsi que pour le parc urbain, en lien avec le projet « Delémont marée basse ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 9 mai 2016 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 1'810'000.- pour la réalisation des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau et pour le parc urbain en lien avec le projet « Delémont marée basse » est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 mai 2016